



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2022

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 17 et 27 juin 2022
2. 7872 Projet de loi portant modification de :
 - 1° la loi modifiée du 19 décembre 2008 ayant pour objet la coopération interadministrative et judiciaire et le renforcement des moyens de l'Administration des contributions directes, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines et de l'Administration des douanes et accises et portant modification de
 - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;
 - la loi générale des impôts («Abgabenordnung»);
 - la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des contributions directes;
 - la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'Administration de l'enregistrement et des domaines;
 - la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes et des cotisations d'assurance sociale ;
 - 2° la loi modifiée du 27 décembre 1817 sur la perception du droit de succession ;
 - 3° la loi modifiée du 7 août 1920 portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc.
 - Rapporteur : Monsieur André Bauler
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7933 Projet de loi portant :
 - 1° modification de :
 - a) la loi modifiée du 15 mars 2016 relative aux produits dérivés de gré à gré, aux contreparties centrales et aux référentiels centraux et modifiant différentes lois relatives aux services financiers ;
 - b) la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier ;
 - c) la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière ;
 - d) la loi modifiée du 19 mai 2006 portant transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition ;
 - e) la loi modifiée du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées ;
 - f) la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ; et du

g) règlement grand-ducal modifié du 18 décembre 1981 concernant les dépôts fongibles de métaux précieux et modifiant l'article 1er du règlement grand-ducal du 17 février 1971 concernant la circulation de valeurs mobilières ; et
2° mise en oeuvre du règlement (UE) 2021/23 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un cadre pour le redressement et la résolution des contreparties centrales et modifiant les règlements (UE) n° 1095/2010, (UE) n° 648/2012, (UE) n° 600/2014, (UE) n° 806/2014 et (UE) 2015/2365, ainsi que les directives 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2007/36/CE, 2014/59/UE et (UE) 2017/1132

- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

4. 7967 **Projet de loi portant**
1° Création d'un comité de suivi de mesures restrictives en matière financière ;
et
2° Modification de la loi du 19 décembre 2020 relative à la mise en oeuvre de mesures restrictives en matière financière
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp (remplaçant Mme Martine Hansen), M. André Bauler, M. François Benoy, M. Yves Cruchten, M. Max Hahn, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Claude Wiseler

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Arsène Jacoby, Directeur des Affaires multilatérales, développement et compliance du Ministère des Finances

M. Carlo Fassbinder, Directeur de la Fiscalité du Ministère des Finances

Mme Polyxeni Kotoula, M. Carlo Zwank, du Ministère des Finances

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

M. Pitt Sietzen, du groupe politique DP

Excusée : Mme Martine Hansen

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 17 et 27 juin 2022

La Commission des Finances et du Budget approuve les projets de procès-verbal des réunions des 17 et 27 juin 2022.

2. 7872 **Projet de loi portant modification de :**
- 1° la loi modifiée du 19 décembre 2008 ayant pour objet la coopération interadministrative et judiciaire et le renforcement des moyens de l'Administration des contributions directes, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines et de l'Administration des douanes et accises et portant modification de
 - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;
 - la loi générale des impôts («Abgabenordnung»);
 - la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des contributions directes;
 - la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'Administration de l'enregistrement et des domaines;
 - la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes et des cotisations d'assurance sociale ;
 - 2° la loi modifiée du 27 décembre 1817 sur la perception du droit de succession ;
 - 3° la loi modifiée du 7 août 1920 portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc.

La Commission des Finances et du Budget constate que le Conseil d'État n'a pas émis d'observation particulière à l'égard du projet de loi dans son avis complémentaire du 28 juin 2022.

La Commission adopte à l'unanimité le projet de rapport relatif au projet de loi n°7872.

Elle propose le modèle de base comme temps de parole.

3. 7933 **Projet de loi portant :**
- 1° modification de :
 - a) la loi modifiée du 15 mars 2016 relative aux produits dérivés de gré à gré, aux contreparties centrales et aux référentiels centraux et modifiant différentes lois relatives aux services financiers ;
 - b) la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier ;
 - c) la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière ;
 - d) la loi modifiée du 19 mai 2006 portant transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition ;
 - e) la loi modifiée du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées ;
 - f) la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ; et du
 - g) règlement grand-ducal modifié du 18 décembre 1981 concernant les dépôts fongibles de métaux précieux et modifiant l'article 1er du règlement grand-ducal du 17 février 1971 concernant la circulation de valeurs mobilières ; et
 - 2° mise en œuvre du règlement (UE) 2021/23 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un cadre pour le redressement et la résolution des contreparties centrales et modifiant les règlements (UE) n° 1095/2010, (UE) n° 648/2012, (UE) n° 600/2014, (UE) n° 806/2014 et (UE) 2015/2365, ainsi que les directives 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2007/36/CE, 2014/59/UE et (UE) 2017/1132

La Commission des Finances et du Budget constate que le Conseil d'État n'a pas émis d'observation particulière à l'égard du projet de loi dans son avis complémentaire du 28 juin 2022.

La Commission adopte à l'unanimité le projet de rapport relatif au projet de loi n°7933.

Elle propose le modèle de base comme temps de parole.

4. 7967 Projet de loi portant
1° Création d'un comité de suivi de mesures restrictives en matière financière ; et
2° Modification de la loi du 19 décembre 2020 relative à la mise en oeuvre de mesures restrictives en matière financière

La Commission des Finances et du Budget constate que le Conseil d'État n'a pas émis d'opposition formelle à l'égard du projet de loi dans son avis rendu le 28 juin 2022. Elle décide de suivre l'avis de la Haute Corporation pour ce qui concerne ses observations d'ordre légistique et son avis émis dans le cadre de l'examen des articles.

La Commission adopte à l'unanimité le projet de rapport relatif au projet de loi n°7967.

Elle propose le modèle de base comme temps de parole.

Monsieur le Député Laurent Mosar intervient pour poser la question de savoir si le ministère peut d'ores et déjà lui donner une réponse à sa question parlementaire urgente n°6422 concernant le versement de salaires et de primes aux soldats russes par la Gazprombank.

Le Directeur des Affaires multilatérales, développement et compliance répond que le ministère a bien réceptionné la question urgente de Monsieur Mosar et que l'analyse du sujet est en cours. Le ministère a notamment pris contact avec la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). Pour l'instant, le Directeur ne peut pas confirmer que la filiale de Gazprombank active au Luxembourg réalise de telles transactions. En tout état de cause, le ministère a bien pris note de l'urgence de la question et tâchera d'y répondre dans les délais.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact